

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'OEQ concrétise son plan stratégique 2005-2010

■ **Françoise Rollin** ■
PRÉSIDENTE

Les États généraux de la profession d'ergothérapeute ont permis de dégager un portrait fidèle de la profession et de mettre à jour les attentes des membres vis-à-vis l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. C'est à partir des résultats de cette démarche que le comité *ad hoc* – Planification stratégique a élaboré le plan stratégique 2005-2010, qui a été adopté par le Bureau de l'OEQ le 10 juin dernier.

Dans un premier temps, le comité *ad hoc* a établi un bilan objectif des capacités de l'organisation et a procédé à une analyse détaillée de l'environnement de l'OEQ et de ses membres.

À la suite de cette analyse, qui avait été validée par le Bureau, il est vite apparu que la profession rencontre de nombreux nouveaux défis et qu'au cours des 10 années à venir, les

réponses à ces défis vont influencer de façon si profonde la profession qu'elle en sera transformée de façon marquante. Dans ce contexte, l'objet principal du plan stratégique a consisté à identifier clairement ces changements afin de soutenir efficacement les ergothérapeutes et de faciliter leur adaptation à ces nouveaux enjeux de façon proactive.

Pour compléter cette analyse, le comité *ad hoc* a recommandé au Bureau d'intégrer à l'énoncé de mission de l'OEQ les notions de soutien au développement professionnel des membres et de participation de l'OEQ à l'évolution de la profession. Voici donc l'énoncé de mission de l'OEQ, tel que proposé par le comité *ad hoc* :

« L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a comme principale mission d'assurer la protection du public. Il surveille l'exercice de la profession dans le respect de normes élevées de pratique et de déontologie. L'Ordre soutient

le développement professionnel de ses membres et participe à l'évolution de la profession.

« L'Ordre vise la pleine participation sociale des personnes en favorisant l'accès à des services de réadaptation, d'adaptation et d'intégration.

« L'Ordre appuie les ergothérapeutes dans leur rôle d'information et de promotion de la santé auprès de la population. »

Quatre programmes

Le plan stratégique 2005-2010, tel que proposé par le comité *ad hoc*, est divisé en quatre programmes.

Le programme 1 : **la surveillance générale de l'exercice**, vise à s'assurer que les membres exercent avec compétence et de manière irréprochable dans le respect de normes élevées de pratique et de déontologie. Le programme 2 : **l'évolution de l'exercice de la profession**, découle des nouveaux

éléments ajoutés à la mission de l'OEQ et est décliné en deux sous-programmes : le développement de la profession et le soutien au développement professionnel des membres. L'appui à ces deux programmes vise à ce que les clients des membres reçoivent des services de qualité conformes aux plus récents développements de la profession et respectueux des environnements légaux et déontologiques. Le programme 3 : **les communications**, vise à soutenir les programmes précédents et à mener des activités de communication cohérentes avec l'évolution de la profession pour renforcer son image. Quant au programme 4 : **la gestion et l'administration**, son objectif principal est d'assurer une saine gestion de l'impact de l'augmentation des activités professionnelles et de les appuyer au plan administratif.

suite à la page 2

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

7 POSTES D'ADMINISTRATEURS À COMBLER Avis d'élections 2005

■ **Christiane-L. Charbonneau** ■
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec est administré par un Bureau de direction formé d'un président et de 16 administrateurs, dont 3 sont nommés par l'Office des professions du Québec.

Par la présente, avis vous est donné qu'il y aura des élections aux postes d'administrateurs dans les 4 régions électorales suivantes :

Élections 2005			
Régions électorales	Régions administratives représentées	Nombre de postes à pourvoir	Durée du mandat
Est	01 Bas-Saint-Laurent 02 Saguenay – Lac-Saint-Jean 09 Côte-Nord 11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1	3 ans
Québec	03 Québec 12 Chaudière – Appalaches	1	3 ans
Centre	04 Mauricie 05 Estrie 17 Centre-du-Québec	1	3 ans
Montréal	06 Montréal	4	3 ans

Échéancier

Période de mise en candidature : du 19 septembre au 4 octobre 2005 à 14 h

Période de vote : du 19 octobre au 3 novembre 2005

Clôture du scrutin : jeudi 3 novembre 2005 à 14 h

Sommaire des fonctions et des responsabilités des administrateurs

- Connaître le *Code des professions* et les règlements de l'Ordre;
- Assister aux réunions du Bureau (au moins une fois par quatre mois et pas moins de quatre fois par année), à l'assemblée générale annuelle ainsi qu'à des formations pertinentes à la fonction, au besoin;
- Collaborer à l'élaboration des orientations ainsi qu'à l'adoption des politiques de l'Ordre;
- Participer aux décisions et aux prises de position relatives à la gestion de l'Ordre;
- Participer et collaborer aux relations publiques et, au besoin, prendre la responsabilité administrative et professionnelle de dossiers particuliers.

suite à la page 2

Rappel : assemblée générale annuelle

■ **Christiane-L. Charbonneau** ■
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Veillez noter que la prochaine assemblée générale annuelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aura lieu à Montréal.

Date : Jeudi 15 septembre 2005 — 18 h

Endroit : Hôtel Gouverneur Place Dupuis, Salle Québec

1415, rue Saint-Hubert, Montréal, métro Berri-UQAM

**L'assemblée sera suivie de la remise de deux prix :
la Mention d'excellence et le Mérite du CIQ.**

Nous comptons sur votre présence et espérons vous y voir en grand nombre! Pour obtenir une copie du rapport annuel 2004-2005 de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, vous pouvez en faire la demande à l'OEQ ou encore le consulter dans notre site Web à l'adresse : www.oeq.org.

SOMMAIRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'OEQ concrétise son plan stratégique 2005-2010 1

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Avis d'élections 2005 1
Rappel — assemblée générale annuelle 1

ÉCHOS DE L'ORDRE

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2005-2006 ... 2
Merci à nos bénévoles 2
Bienvenue à la relève 2

TRAVAUX DE L'ORDRE

Plan d'action ministériel en santé mentale 3
Rétroaction de l'OEQ sur « Les services généraux offerts par les centres de santé et de services sociaux » du MSSS 3

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Le Dr Hébert honoré par l'OEQ et l'ACE ... 4
Octobre : le mois de l'ergothérapie! 4
Programme de logements adaptés pour aînés autonomes 7
2 projets de programmes de formation prennent forme 7

Conduite auto : certificat de 2^e cycle offert dès 2006 7

ÉCHOS DES MEMBRES

Les honneurs de l'ACE 4
Groupe d'intérêt en intervention ergothérapeutique à domicile en santé mentale 4
Assemblée générale de l'AQEP 4

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

De nouveaux outils pour la protection du public 5

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Cours d'anglais pour le réseau de santé et de services sociaux 5

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

..... 5

LES SERVICES PROFESSIONNELS VOUS INFORMENT

Choisir les instruments de mesure : impact sur l'analyse des résultats de l'évaluation 6

RESSOURCES EXPRESS 6

FORMATION CONTINUE 8

Programme d'activités de formation continue 2005-2006 8

ÉCHOS DE L'ORDRE

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2005-2006

Tel qu'exigé par le *Code des professions*, un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession doit être planifié annuellement par le comité d'inspection professionnelle (CIP), approuvé par le Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et diffusé aux membres. Le programme de l'année 2005-2006 prévoit que 329 ergothérapeutes verront leur travail inspecté, représentant 10 % du nombre de membres de l'Ordre au 31 mars 2005. La sélection des ergothérapeutes est faite en fonction des critères suivants :

Critères de sélection permanents

- Minimum de 1 an d'expérience professionnelle;
- minimum de 3 mois d'exercice dans le milieu ou le secteur d'activité au moment de l'inspection;
- inspection précédente datant de plus de 3 ans (sauf dans les cas de réinspection professionnelle);
- changement majeur de fonction, de secteur d'activité ou de clientèle;
- réinspection à la suite d'une inspection professionnelle ou d'une enquête particulière;
- première inscription ou réinscription au tableau des membres après plus de cinq ans.

Critères de sélection additionnels pour cette année

- Les inspections reportées des années précédentes;
- les membres dont le numéro de permis est « 97- » et moins, qui n'ont jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle et qui occupaient une fonction clinique au 31 mars 2005;
- les membres ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle avant 1988;
- les membres qui répondent à des critères spécifiques, déterminés par le comité d'inspection professionnelle en fonction de problématiques identifiées :
 - membres ayant plus de 1 an de pratique, exerçant dans le secteur privé et

n'ayant jamais été inspectés dans ce type de milieu;

- membres ayant plus de 1 an de pratique, exerçant dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée et n'ayant jamais été inspectés dans ce type de milieu;
- ergothérapeutes du même milieu que ceux sélectionnés selon les trois critères précédents s'ils répondent aux critères permanents et si cela permet d'inspecter tous les ergothérapeutes du milieu ou du secteur d'activité.

Le Bureau de l'OEQ a adopté le présent programme de surveillance générale de l'exercice de la profession lors de sa réunion du 10 juin 2005.

Processus d'inspection

Le processus d'inspection peut comporter différentes étapes, dont des mesures intermédiaires entre l'inspection sans visite et l'enquête particulière sur la compétence, qui permettent d'apprécier le plus justement possible la pratique professionnelle des ergothérapeutes :

- l'inspection sans visite : analyse du dossier d'inspection professionnelle soumis par l'ergothérapeute;
- la demande de dossiers complémentaires : lorsqu'une vérification plus approfondie d'une problématique identifiée dans un des deux dossiers-clients soumis par l'ergothérapeute lors de l'inspection sans visite est nécessaire avant que le comité décide du suivi à donner à l'inspection sans visite;
- l'entrevue téléphonique : lorsque l'analyse de l'ensemble du dossier professionnel soumis par l'ergothérapeute laisse entrevoir une problématique particulière dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute et que des informations supplémentaires sont nécessaires avant que le comité décide du suivi à donner à l'inspection sans visite;
- la visite dans le milieu de pratique : lorsque l'analyse de l'ensemble du dossier professionnel soumis par l'ergothérapeute révèle une problématique importante dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute et qu'une vérification plus approfondie est

nécessaire avant que le comité décide du suivi à donner à l'inspection;

- l'enquête particulière : lorsque l'analyse de l'ensemble du dossier professionnel révèle une problématique importante dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute qui met en doute sa compétence professionnelle.

Le CIP entend ainsi accomplir son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres de l'OEQ.

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle est composé de sept ergothérapeutes cliniciens œuvrant dans des secteurs d'activité différents et qui sont reconnus par leurs pairs pour leur expertise et la qualité de leur pratique professionnelle. Soutenus par les membres du CIP, cinq inspecteurs procéderont à la réalisation du programme d'inspection sans visite : Céline Ayotte, erg.; Nathalie Caissy, erg.; Karine Hébert, erg.; Claire Landry, erg.; Brigitte Vachon, erg. ■

Bienvenue à la relève

<i>Adolphe, Gina</i>	05-067
<i>Barbier, Alexandra</i>	05-073
<i>Berger-Lanouette, Isandre</i>	05-020
<i>Bernard, Annie</i>	04-057
<i>Bourbonnais, Julie</i>	05-030
<i>Brassard, Anne-Marie</i>	05-040
<i>Chang, Catherine</i>	05-005
<i>Desrosiers, Marie-Claude</i>	05-029
<i>Dubé-Royer, Cynthia</i>	05-023
<i>Giasson, Marie-Michèle</i>	05-012
<i>Gosselin, Pierre-Olivier</i>	05-058
<i>Hartopp, Bethany</i>	05-050
<i>Hu, Alice</i>	05-097
<i>Kammann, Catherine</i>	05-105
<i>Labelle, Christine</i>	05-007
<i>Lachapelle Jacques, Catherine</i>	05-041
<i>Laurin, Natalie</i>	97-202
<i>Lee, Camy</i>	05-004
<i>Lefebvre, Mireille</i>	05-032
<i>Mac Kinnon, Janelle</i>	91-157
<i>Mainville, Julie</i>	05-019
<i>Mathurin, Régine</i>	05-014
<i>Ngo, Anh-Tuan</i>	05-106
<i>Perez, Révital</i>	05-061
<i>Peters, Chantal</i>	93-187
<i>Plouffe, Annick</i>	05-036
<i>Racine, Marie-Ève</i>	05-011
<i>Robert, Alexandra</i>	05-009
<i>St-Cyr-Brousseau, Natacha</i>	05-043
<i>Tessier, Valérie</i>	05-052
<i>Verreault, Josée</i>	05-018

Merci à nos bénévoles

En 2004-2005, les ergothérapeutes œuvrant au sein des différents comités et groupes de travail de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ont offert pas moins de 404 heures de travail bénévole. Nous les remercions pour leur engagement et leur participation.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

suite de la page 1

Mise en candidature

- Un membre qui désire poser sa candidature dans une région électorale donnée doit y avoir élu domicile professionnel;
- Les candidats aux postes d'administrateurs doivent être inscrits au tableau de l'Ordre en date du 19 septembre 2005;
- Les candidats aux postes d'administrateurs sont proposés par un bulletin de présentation signé par au moins 5 membres de l'Ordre et accompagné du consentement écrit de l'ergothérapeute mis en candidature;
- Seuls les ergothérapeutes ayant élu domicile professionnel dans une région donnée peuvent signer le bulletin de présentation d'un candidat à un poste d'administrateur pour cette région;
- Un membre ne peut signer plus de bulletins de présentation qu'il n'y a de postes d'administrateurs à pourvoir dans sa région. Une signature apparaissant sur un nombre de bulletins plus élevé que le nombre de postes d'administrateurs à pourvoir est rayée de tous les bulletins;
- L'original du bulletin de présentation dûment signé de même que le curriculum vitæ et la photographie du candidat doi-

vent être acheminés au secrétaire de l'Ordre; le tout doit être parvenu à l'OEQ entre le 19 septembre et le 4 octobre 2005 à 14 h.

Membres aptes à voter

Toute personne membre de l'OEQ en date du 19 septembre 2005 qui aura élu domicile professionnel dans une région en élection pourra se prévaloir de son droit de vote.

Il est à noter que :

- Sur réception du bulletin de présentation dûment complété, le secrétaire remettra un reçu au candidat, en main propre ou par la poste, le reçu faisant foi de la validité dudit bulletin;
- Si, dans une région donnée, un seul candidat est présenté à un poste d'administrateur dans le délai fixé, le secrétaire le déclare immédiatement élu;
- La liste électorale par région de même que les règlements ayant trait à cette élection seront disponibles sur demande.

Un bulletin de présentation est joint à cet envoi à tous les membres des régions où il y aura élection.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le siège social de l'OEQ : (514) 844-5778 • 1 800 265-5778 • ergo@oeq.org ■

MOT DE LA PRÉSIDENTE

suite de la page 1

Une gestion particulière

Les objectifs du plan stratégique 2005-2010 émanent en grande partie des demandes et des suggestions émises par les membres de l'OEQ au cours de l'exercice des États généraux. La démonstration de leur importance quant à l'avenir de la profession n'est plus à faire, les idées que véhiculent ces objectifs ayant fait l'objet de maints échanges et consultations.

Il va sans dire que l'implantation de ces programmes et la rencontre des objectifs du plan stratégique nécessiteront un travail considérable pour tous les services de l'OEQ et plus particulièrement pour les services professionnels. Déjà ces dernières années, l'Ordre a dû ajouter à son personnel deux ergothérapeutes, ce qui a notamment permis de publier quatre documents visant à soutenir la pratique des membres (p. ex. le guide

de l'ergothérapeute sur les compétences et responsabilités professionnelles) et de développer de façon importante le programme de formation continue de l'OEQ.

Dans ce contexte, le comité *ad hoc* – Planification stratégique a présenté au Bureau une analyse financière démontrant que, pour permettre à l'OEQ de rencontrer les objectifs du plan stratégique 2005-2010, il sera inévitable d'ajouter des ressources à celles déjà en place, ce qui implique forcément des coûts additionnels pour l'OEQ.

À la suite de cette présentation, le Bureau a adopté une résolution visant à recommander aux membres réunis en assemblée générale d'entériner une augmentation de la cotisation annuelle. Cette recommandation sera discutée lors de la prochaine assemblée générale annuelle à la suite de la présentation du plan stratégique 2005-2010. Nous vous invitons à participer en grand nombre à cette réunion. ■

TRAVAUX DE L'ORDRE

Plan d'action ministériel en santé mentale

En juin dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a fait connaître son plan d'action en santé mentale pour la période de 2005 à 2010, intitulé « La force des liens ». Il vise à reconnaître le rôle des usagers et à offrir l'accès à des services de traitement et de soutien pour les enfants, les jeunes et les adultes de tout âge ayant un trouble mental, ainsi que pour les personnes présentant un risque suicidaire.

En janvier 2005, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec avait participé à la consultation menée par la Direction de la santé mentale du MSSS sur une version préliminaire de ce plan d'action. Des commentaires écrits et une représentation à une des tables de consultation avaient permis à l'OEQ de faire état de son approbation à l'égard des objectifs et de la vision présentés dans le plan d'action. Toutefois, l'OEQ avait émis certaines critiques à l'égard du peu de place occupée par

la réadaptation dans les services de santé mentale de première ligne. Il avait également souligné le rôle actuellement joué par les ergothérapeutes dans les équipes de santé mentale des trois lignes de services, lequel n'apparaissait pas dans la composition interdisciplinaire proposée. L'OEQ déplore grandement qu'aucun ajustement n'ait été fait dans ce sens dans le plan d'action en santé mentale 2005-2010.

Principaux éléments du plan d'action

La structure de la gamme de services offerts repose sur six concepts : les soins basés sur la collaboration, le psychiatre répondant, l'équipe de santé mentale de première ligne dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS), le guichet d'accès, la hiérarchisation des services en trois niveaux et

la sectorisation par territoire de CSSS.

Les niveaux de services sont : les services de première ligne, lesquels servent notamment à offrir des services diagnostiques, curatifs et de réadaptation à toute la population; les services de deuxième ligne, qui font appel à une expertise spécialisée pour l'évaluation et le traitement, l'hospitalisation et le suivi intensif; et les services de troisième ligne s'adressant aux personnes ayant des problèmes de santé très complexes et qui sont orientées à partir d'un autre niveau de services.

Des actions prioritaires ont été définies pour trois clientèles : les enfants et les jeunes ayant un trouble mental, les adultes ayant un trouble mental et les personnes à potentiel suicidaire élevé.

Finalement, le plan d'action fait état du projet clinique que chaque CSSS devra développer pour harmoniser le volet organisationnel

de la transformation projetée et les rôles et responsabilités des principaux acteurs impliqués dans la dispensation des services de santé mentale.

Rôle attendu des ergothérapeutes

Le plan d'action en santé mentale 2005-2010 sera mis en œuvre au cours des prochains mois. Comme le rôle des ergothérapeutes n'a pas été explicitement reconnu dans la composition des équipes de santé mentale dans les services de première et de deuxième lignes, l'OEQ invite les ergothérapeutes à être vigilants et à faire les représentations nécessaires afin de faire valoir leurs compétences lorsque des discussions auront cours dans leur milieu de pratique. Le document est disponible au www.msss.gouv.qc.ca, dans la rubrique Documentation/Publications. ■

Rétroaction de l'OEQ sur « Les services généraux offerts par les centres de santé et de services sociaux » du MSSS

En mai 2005, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ses réactions au document « Les services généraux offerts par les centres de santé et de services sociaux » (CSSS). Ce document, diffusé dans le cadre de l'actuelle réorganisation du système de santé et de services sociaux québécois, a pour but d'exposer l'ensemble des services généraux qui devront être offerts de façon minimale par tous les CSSS. Par « services généraux » de première ligne, le MSSS entend des services s'adressant à toute la population et devant être la principale entrée dans le système. Ces services répondent à un besoin de maintien ou d'amélioration de la

santé et du bien-être ou encore à des problèmes généralement ponctuels, qui peuvent aussi être de nature aiguë et réversible. Les services généraux incluent des activités de santé publique qui s'inscrivent dans une approche populationnelle et des activités cliniques et d'aide qui supposent une réponse à des besoins individuels. Ces activités se distinguent des services spécifiques de première ligne qui s'adressent plutôt à des clientèles vulnérables et à des clientèles particulières (p. ex. personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en fin de vie, personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle).

À la lecture de ce document, l'OEQ s'est inquiété du fait que les services décrits ne

reconnaissent pas la place entière qu'occupe l'ensemble des professionnels au sein de chaque CSSS. Ainsi, l'OEQ a jugé nécessaire de faire part de ses réactions au MSSS afin que le rôle des ergothérapeutes dans les services généraux de première ligne soit reconnu. En tant qu'organisme dont la mission est la protection du public, l'OEQ croit primordial de voir à ce que la population québécoise soit en mesure de recevoir des services de manière opportune, quel que soit le type de services requis.

À ce titre, l'OEQ a souligné la contribution présente et potentielle des ergothérapeutes en explicitant leur rôle pour chacune des activités de santé publique et des activités cliniques et d'aide pertinentes au

champ d'exercice de la profession. Par exemple, mentionnons les interventions réalisées par les ergothérapeutes afin de favoriser le retour à domicile de personnes ayant subi une chirurgie ou à la suite d'un épisode médical aigu. En ce sens, l'OEQ a démontré le rôle prépondérant qu'ont joué les ergothérapeutes dans l'offre de services généraux de première ligne depuis l'apparition des CLSC dans les années 1980.

En cette période cruciale de la réorganisation des services de santé et sociaux, l'OEQ souhaite que les commentaires émis au MSSS aient pour effet de bonifier le contenu du document mentionné ci-dessus afin que les décideurs aient une vision juste et réelle des services requis par la population. ■

Pour un accès en tout temps à vos privilèges de groupe et pour une soumission auto en ligne :

www.lapersonnelle.com/oeq

Facile, simple et personnel !



LEIKA LTÉE

Pour une meilleure qualité de vie

NOUVEAUTÉ
Coussin à BATTERIE
OmniAir

Dynamique et statique
Sans "bottoming"
288 changements
de points de pression / 24 h
Autonomie de 5 heures
6 niveaux de confort
Poids maximum de 260 lbs
S'ajuste sur chaise roulante
Système d'ancrage
Sécuritaire
Location disponible
Téléphonez pour démonstration

20 ans d'expérience
9575, rue Illinois, bureau 608, Brossard, Qc
Tél. : 450-659-1991
Sans frais : 1-877-659-1991
www.leikaltee.com

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Le Dr Hébert honoré par l'OEQ et l'ACE

Dans le cadre du congrès de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) à Vancouver le 28 mai dernier, l'ACE et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ont remis un prix conjoint au Dr Réjean Hébert. Il s'agit d'un certificat de reconnaissance soulignant les réalisations d'une personne n'étant pas ergothérapeute et ayant offert une contribution importante à la santé et au bien-être de la population.

Le Dr Hébert est médecin et gériatre, en plus d'être professeur titulaire et doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke. Reconnu comme médecin, chercheur et gestionnaire, il démontre depuis plus de 20 ans un appui indéfectible à l'avancement de la santé et du bien-être de la population et un soutien continu à l'ergothérapie. Félicitations! ■



Le Dr Réjean Hébert, récipiendaire d'un certificat de reconnaissance de l'ACE et de l'OEQ, et Françoise Rollin, présidente de l'OEQ.

ÉCHOS DES MEMBRES

Les honneurs de l'ACE

Johanne Desrosiers, erg., s'est mérité le titre de *fellow* de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), en reconnaissance de ses réalisations exceptionnelles. Professeure titulaire au Département de médecine de famille de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, Johanne Desrosiers est également chercheuse et directrice adjointe à la recherche clinique au Centre de recherche sur le vieillissement et chercheuse boursière des Instituts de recherche en santé du Canada.

De son côté, Paulette Guitard, erg., a reçu le « Prix Dr. Helen P. LeVesconte », remis annuellement à un membre de l'ACE qui a contribué de manière exceptionnelle à l'avancement de la profession par sa participation bénévole au sein de cette association. M^{me} Guitard est bénévole auprès de l'ACE depuis plus de 10 ans, au cours desquels elle est devenue présidente du Comité d'agrément, après en avoir été

membre pendant 7 ans. Sa contribution inestimable au sein de nombreux comités et l'impact de ses efforts sur la profession elle-même lui ont valu cette marque de reconnaissance. ■



Tel qu'annoncé dans ces pages en mars dernier, Johanne Desrosiers (à droite, en compagnie de Diane Méthot, présidente de l'ACE) s'est mérité le prix commémoratif Muriel-Driver. Le prix lui a été remis lors du congrès annuel de l'ACE en mai dernier, à Vancouver.

Octobre : le mois de l'ergothérapie !

Le mois de l'ergothérapie sera de retour en octobre. Les ergothérapeutes sont invités à participer chacun à sa manière pour faire connaître notre profession. Le thème de cette année est « Oui, je le peux ! », un message affirmant que toute personne a le pouvoir et le devoir de participer aux activités de son choix, peu importe son âge ou son degré d'habiletés.

L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) fournira divers outils (conseils, articles promotionnels, graphiques, etc.) dans son site Web (www.caot.ca). Vous êtes invités à les utiliser pour vos activités promotionnelles. Le site Web OT Works (www.otworks.ca) contient également de l'information utile.

L'OEQ tient à remercier Annick Thibodeau, erg. pour son excellent travail; elle représentait jusqu'à maintenant le Québec au sein du comité du mois de l'ergothérapie de l'Alliance professionnelle des ergothérapeutes du Canada, un comité coordonné par l'ACE. Elle a cédé sa place à Élisabeth Lavoie, ergothérapeute travaillant au CHUM auprès d'une clientèle de jeunes adultes psychotiques. M^{me} Lavoie est également inscrite au programme de sciences biomédicales, option réadaptation de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Vous pouvez la contacter pour toute question : eliza_lav@hotmail.com. ■

Groupe d'intérêt en intervention ergothérapique à domicile en santé mentale

Ce groupe d'intérêt en ergothérapie recherche des participants pour compléter le groupe actuel présentement composé d'ergothérapeutes de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et de l'Hôpital Douglas. Les objectifs du groupe sont de permettre une réflexion sur cette problématique et de partager des expériences vécues par les différents participants. Le groupe a débuté en septembre 2004 à raison d'une rencontre aux deux mois, le mercredi après-midi. Le lieu est décidé lors de chaque rencontre. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Yanick Thomas, (514) 252-3400, p. 4711, ou Véronique Wilson, (514) 252-3400, p. 4864. ■

Assemblée générale de l'AQEP

L'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEP) tiendra son assemblée générale le jeudi 20 octobre 2005 à 17 h 30, au restaurant St-Hubert du 5235, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal. L'assemblée commencera avec une brève conférence présentant des stratégies pour rehausser les relations d'affaires avec les clients partenaires et les différents fournisseurs.

Les ergothérapeutes qui ne sont pas membres de l'AQEP sont invités à assister (sans droit de vote) à l'événement. Veuillez réserver votre place : aqep@videotron.ca; (514) 940-6541. ■

LEIKA LTÉE

Pour une meilleure qualité de vie

Distributeur québécois offrant les technologies les plus performantes pour le traitement des plaies.

NOS SERVICES

- Vente et location de toutes nos surfaces dynamiques et statiques.
- Soutien clinique par infirmières cliniciennes.
- Formation clinique et technique.
- Service 24 heures, 7 jours, délai de livraison en moins de 3 heures.
- Plusieurs choix de surfaces pour répondre adéquatement à tous vos besoins.
- Gestion de parcs d'équipements.
- Évaluation des produits à nos frais.

NOS PRODUITS



DYNAMIQUES
Nimbus 3 – Nimbus II
DynaFlo 8000 – Alphaxcell
Excel 8000 – Trancell
Coussins Aura et Omni-Air



STATIQUES

Kombat
Visco Ultra



20 ans d'expérience dans la distribution de surfaces thérapeutiques pour le traitement des ulcères de pression.

9575, rue Illinois, bureau 608, Brossard, Qc J4Y 3A5 Tél. : 450-659-1991 Sans frais : 1-877-659-1991

www.leikaltee.com

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bur. 920, Montréal, Qc H3A 2S9

Tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778

Télex : (514) 844-0478 ■ www.oeq.org

Rédaction : Jacques Gauthier, Guy Raymond,
Louise Tremblay, Brigitte Vachon

Graphisme : Mardigrafe inc.

Tirage : 3700 exemplaires

ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757

de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas l'approbation ou l'endossement de ceux-ci par l'OEQ.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

LE PROJET DE LOI N° 41

De nouveaux outils pour la protection du public

 ■ M^e Jean Lanctot ■
 AVOCAT

Entrée en vigueur le 17 juin 2004, la *Loi modifiant le Code des professions*, communément appelée le projet de loi n° 41, constitue une réponse du législateur aux demandes de certains ordres professionnels qui désiraient pouvoir agir plus efficacement vis-à-vis de situations mettant en jeu la protection du public.

De nouveaux pouvoirs pour le Bureau

Bien que la plupart des ergothérapeutes connaissent le rôle de leur comité de discipline en ce qui a trait au contrôle de l'exercice de la profession, probablement peu d'entre eux savent que le Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec possède le pouvoir, en vertu des articles 48 à 53 du *Code des professions*, d'ordonner à un de ses membres de se soumettre à un examen médical devant être effectué par trois médecins, dans la mesure où il « a des raisons de croire que cette personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession ».

Auparavant, la procédure prévue aux articles 48 à 53 du *Code des professions* prenait en moyenne six mois avant d'arriver à terme. Il fallait donc instituer une procédure d'urgence susceptible d'apporter une solution efficace dans les situations où la protection du public n'était pas assurée si le membre continuait à exercer sa profession dans l'attente des trois rapports médicaux relatifs à son état de santé. Le nouvel article 52.1 du *Code des professions* y pourvoit désormais en permettant au Bureau d'ordonner la suspension, la limitation ou la radiation provisoire d'un membre pendant cette période.

Le législateur a également procédé dans le cadre du même projet de loi n° 41 à une modification de l'article 55.1 du *Code des professions*. Cet article, initialement introduit en 1994, permet au Bureau de radier un professionnel ou encore de limiter ou de suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles lorsque ce dernier fait l'objet d'une décision judiciaire qui, par exemple, le déclare coupable d'une infraction criminelle. C'est en raison de cette disposition que chaque ergothérapeute est tenu, lors de son inscription annuelle, d'informer l'OEQ qu'il fait ou a fait l'objet d'une telle décision. La modification apportée à l'article 55.1 donne la possibilité au Bureau d'intervenir avec plus de célérité et d'efficacité. En effet, le Bureau a dorénavant le pouvoir de requérir du professionnel tout renseignement ou document qu'il juge nécessaire pour notamment établir si la condamnation du professionnel peut avoir un lien avec l'exercice de la profession. Un ergothérapeute trouvé coupable de fraude pourrait, par exemple, se voir demander si la victime

fait partie de sa clientèle. En cas de refus ou d'omission de sa part à la suite d'une telle demande, le Bureau a désormais le pouvoir de radier ou de limiter ou suspendre l'exercice des activités professionnelles du membre. Il s'agirait en l'occurrence d'une décision provisoire et immédiate, avant même que le Bureau se prononce sur le fond de la question.

De nouveaux pouvoirs pour le syndic

Notons que le syndic de l'OEQ s'est vu également confier le pouvoir de porter une plainte disciplinaire envers tout professionnel ayant été reconnu coupable d'une infraction criminelle qui, de son avis, a un lien avec l'exercice de la profession. Par cette disposition nouvelle, qui consiste en l'article 149.1 du *Code des professions*, on confère au syndic une discrétion à l'égard de ce type de plainte, quel que soit le choix fait par le Bureau aux termes de l'article 55.1 du *Code des professions*. Le comité de discipline peut, s'il trouve le professionnel coupable, imposer toute sanction qu'il juge appropriée et prévue à l'article 156 du *Code des professions*.

Enfin, soulignons que le syndic a maintenant la possibilité de requérir du comité de discipline l'émission d'une ordonnance de limitation provisoire d'exercice des activités professionnelles contre un professionnel. Nous savons que le comité de discipline avait déjà le pouvoir de radier provisoirement un professionnel ayant commis une infraction de nature telle que la protection du public risquait d'être compromise s'il continuait à exercer la profession. Par des modifications apportées aux articles 130 et 133 du *Code des professions*, le comité de discipline dispose de pouvoirs qui lui permettent de mieux équilibrer les droits des professionnels et ceux du public. Nous pouvons en effet imaginer certains cas où la limitation d'exercice provisoire assurerait la protection du public tout en permettant au professionnel de gagner sa vie pendant la durée des procédures disciplinaires. Par exemple, un professionnel œuvrant à la fois dans les secteurs public et privé et qui aurait procédé à des gestes abusifs en ce qui a trait à sa facturation, pourrait voir sa pratique limitée de façon provisoire à ses seules activités professionnelles exécutées au sein du secteur public.

Des mécanismes de contrôle plus efficaces

Sans constituer une réforme majeure du *Code des professions*, le projet de loi n° 41 a le mérite d'apporter des solutions susceptibles d'améliorer certains mécanismes de contrôle de l'exercice de la profession de façon à les rendre plus efficaces. Ces changements ont également l'avantage de reconnaître le droit du professionnel d'être traité avec équité. Sans nul doute, l'objectif de protection du public pourra être plus efficacement atteint par ces nouveaux outils. ■

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Cours d'anglais pour le réseau de santé et de services sociaux

Le gouvernement du Canada a annoncé au printemps une allocation de 11,5 millions de dollars au projet de formation linguistique et de développement des ressources humaines de l'Université McGill, visant à favoriser, pour les personnes d'expression anglaise du Québec, un accès équitable à des services de santé et des services sociaux dans leur langue.

L'Université McGill offrira donc des cours d'anglais langue seconde pour des intervenants d'expression française dans les 16 régions sociosanitaires.

Les ergothérapeutes intéressés sont invités à en parler à leur gestionnaire, au service de ressources humaines de leur établissement ou au coordonnateur régional des services de langue anglaise de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de leur région. ■

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec tient à encourager la recherche et les ergothérapeutes qui y consacrent leur temps et leur énergie. C'est pourquoi cette rubrique présente les occasions où nos membres se voient octroyer des bourses ou d'autres signes d'appréciation de leur travail de recherche dans différents milieux. Vous êtes encouragés à nous faire part de toute nouvelle susceptible de paraître dans le tableau ci-dessous. Félicitations aux ergothérapeutes dont le travail de recherche se démarque! ■

Boursière	Organisme	Sujet de recherche	Octroi/titre obtenu
Claudine Auger, étudiante, maîtrise en sciences biomédicales, option réadaptation, Université de Montréal	Association canadienne de gérontologie	Applicability of a New Toolkit for Geriatric Outcome Studies	Bourse de 2000 \$ pour la présentation de cette recherche au 18 ^e Congrès international de gérontologie, 26-30 juin, à Rio de Janeiro au Brésil



Fabricant de matériel spécialisé pour intégration sensorielle

NOUVEAUTÉ : « SAM » le serpent



Offre de lancement (valide jusqu'au 31 octobre 2005)

1 kg/2,2 lb – 30 \$ (rég. 35 \$)

2 kg/4,4 lb – 40 \$ (rég. 45 \$)

Taxes en sus

Clientèle de la région de Québec

Vous pouvez maintenant vous procurer nos produits chez

Andy & Ludik

535, boul. Ste-Anne, Suite 700, Beauport (Québec) G1E 3L6

www.andyludik.com

Pour vous renseigner sur nos produits, consultez notre site Web à

<http://pages.infinit.net/sensee>

Lyne Proulx (450) 427-3897

336, chemin de la Grande-Ligne
 St-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0

LES SERVICES PROFESSIONNELS VOUS INFORMENT

Choisir les instruments de mesure : impact sur l'analyse des résultats de l'évaluation

Les ergothérapeutes utilisent des instruments de mesure dans leur pratique afin de recueillir des informations permettant de décrire la situation problématique du client ainsi que l'élaboration et la modification d'un plan d'intervention. Ils doivent donc être en mesure d'analyser les résultats obtenus à la suite de l'administration de ces outils. Tel qu'il fut mentionné dans l'article du numéro précédent d'*Ergothérapie express*, le choix d'un instrument de mesure exige une démarche rigoureuse. L'ergothérapeute ayant choisi un instrument de mesure pertinent pour sa clientèle et adéquat en fonction de son contexte de pratique pourra beaucoup plus facilement interpréter les résultats obtenus et émettre des hypothèses ou des recommandations en lien avec ces résultats. Pour ce faire, l'ergothérapeute doit tout d'abord : 1) avoir une bonne connaissance de ce qui est mesuré par l'instrument de mesure ; 2) interpréter les résultats en tenant compte des caractéristiques de l'instrument et de ses qualités métrologiques ; et 3) faire une analyse en tenant compte du contexte et en utilisant la triangulation des données.

Afin d'avoir une bonne connaissance de l'instrument de mesure qu'il utilise, l'ergothérapeute doit comprendre le concept qui est mesuré par l'outil et connaître les bases théoriques sur lesquelles repose le contenu de l'instrument. Sans cette connaissance, il est impossible pour lui de donner un sens aux résultats obtenus. Par exemple, un ergothérapeute utilisant la Mesure canadienne du rendement occupationnel (MCRO) doit, afin d'interpréter les résultats de son évaluation, bien comprendre que cet outil permet de recueillir des informations sur le degré de performance perçu par le client ainsi que sur son degré de satisfaction vis-à-vis de la réalisation de ses activités quotidiennes. Les informations recueillies sont donc très différentes de celles qu'il aurait obtenues en administrant un outil tel que le Assessment of Motor and Process Skills (AMPS) ou la Mesure de l'indépendance fonctionnelle (MIF), qui permettent d'observer la performance du client et non de recueillir ses perceptions. Un ergothérapeute utilisant les résultats de la MCRO pour émettre des conclusions sur le degré de performance réel d'un client fait une mauvaise interprétation des résultats alors que celui qui utilise ces résultats pour identifier les besoins perçus par le client ou le changement perçu dans son rendement occupationnel en fait une bonne interprétation.

Par ailleurs, l'ergothérapeute doit tenir compte des caractéristiques de l'instrument de mesure qu'il utilise afin de ne pas émettre des conclusions ne respectant pas les buts de l'outil et ses qualités métrologiques. Par exemple, il n'est pas possible de porter un jugement sur les fonctions cognitives d'un individu en se fiant simplement au score obtenu au Mini Mental State Examination (MMSE), qui est un outil de dépistage et pour lequel un score faible indique plutôt la recommandation d'effectuer une évaluation plus approfondie. De plus, un ergothérapeute ne devrait pas hâtivement conclure que l'état d'un individu a changé seulement parce que le score obtenu à un instrument de mesure s'est amélioré ou détérioré entre deux évaluations. Il doit d'abord tenir compte de la fidélité test-retest de l'outil, soit sa stabilité dans le temps, ainsi que de sa sensibilité

au changement. Si l'outil possède ces qualités métrologiques, il est de plus important de savoir quel changement doit être observé dans le score de l'instrument afin que celui-ci représente un changement clinique significatif. Par exemple, un changement minimum de 5 points doit être obtenu au Questionnaire Roland-Morris afin d'indiquer que la perception du statut fonctionnel d'un individu ayant un mal de dos a changé. Une diminution ou une augmentation de 2 ou 3 points n'est pas suffisante.

Finalement, il est très important de rapporter les résultats obtenus à la suite de l'administration d'instruments de mesure en tenant compte de l'ensemble des informations qui ont été recueillies auprès du client. Ces informations concernent les caractéristiques personnelles ainsi que les caractéristiques de l'environnement et du contexte dans lequel l'évaluation a été réalisée. Ce processus s'appelle la triangulation des données. La triangulation consiste à utiliser des données qui proviennent de différentes sources d'information afin de s'assurer de leur validité et d'en faire une meilleure analyse. Ainsi, lorsque l'ergothérapeute analyse les résultats d'un instrument de mesure, il doit mettre ceux-ci en relation avec l'âge du client, son problème de santé, ses différences culturelles, etc. Il doit donc tenir compte des différents facteurs extérieurs qui permettent d'expliquer le score obtenu. Par exemple, si un ergothérapeute évalue les capacités fonctionnelles d'un homme âgé à l'aide du AMPS et lui demande de préparer un repas, il doit tenir compte dans son analyse du degré de familiarité que le client avait avec la tâche à réaliser, surtout si cette tâche est généralement effectuée par sa conjointe. Il est aussi possible que l'ergothérapeute ne soit pas immédiatement capable d'analyser les résultats obtenus. Il peut devoir recueillir des informations supplémentaires concernant le client ou son environnement avant d'être

en mesure de le faire. Dans une situation qui lui est moins familière, il peut aussi avoir besoin de mettre à jour ses connaissances théoriques en consultant un livre, un article, Internet ou un collègue de travail afin d'effectuer une bonne analyse. Une mauvaise analyse peut amener l'ergothérapeute à émettre des recommandations inexactes ou confuses à propos de la situation problématique d'un client et de ses impacts. Ces recommandations peuvent, dans certains cas, causer un préjudice au client en limitant, par exemple, l'accès à des services ou à des ressources ou avoir un impact sur l'exercice

de droits ou de privilèges tels que l'intégration au travail, le maintien d'un permis de conduire ou l'aptitude à prendre soin de sa personne ou à gérer ses biens.

Ainsi, afin de démontrer sa compétence à procéder à l'évaluation de ses clients, l'ergothérapeute doit être en mesure de faire un choix judicieux des instruments qu'il utilise dans sa pratique et démontrer les habiletés nécessaires à l'analyse des résultats. Ces habiletés se développent et se raffinent tout au long de la pratique et sont le reflet de l'expertise et du jugement professionnel de l'ergothérapeute. ■

RESSOURCES EXPRESS

Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH)

Le RIPPH est un organisme de promotion et de défense des droits des personnes ayant des incapacités dont les principales activités sont la recherche et le développement des connaissances. Ces activités sont axées sur le changement social et l'atteinte d'une participation sociale optimale pour ces personnes. Des sessions de formation sur l'évolution conceptuelle internationale des origines de la CIDH à la CIF et sur le PPH et ses applications sont offertes. Ces sessions permettent de comprendre, d'intégrer et d'appliquer le cadre conceptuel qu'est le *Processus de production du handicap*, un modèle explicatif des causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres troubles. Explorez les nouvelles sections du site Web www.ripph.qc.ca.

Soins palliatifs

Le réseau de soins palliatifs a produit un dépliant qui s'adresse au public pour expliquer les fondements des soins palliatifs. On y trace l'historique et l'évolution des soins palliatifs au Québec. On y indique les lieux où l'on peut recevoir des soins palliatifs. L'objectif du réseau est de promouvoir les soins palliatifs en approche multidisciplinaire. Le dépliant est disponible au www.reseaupalliatif.org.

Guide-ressource Parents Plus

Le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau a fait paraître *Parents Plus. Guide-ressource de conseils et d'aides techniques destiné aux parents ayant une incapacité physique*. Ce guide conçu par Susan Vincelli, erg., se veut un complément d'information pour les ergothérapeutes et pour les nouveaux parents qui vivent avec des incapacités découlant d'une déficience physique. Consultez le site Web www.lucie.bruneau.qc.ca sous l'onglet documentation.

Projet de collaboration interdisciplinaire en santé primaire

L'Association canadienne des ergothérapeutes fait partie du Comité directeur l'Initiative pour l'amélioration de la collaboration interdisciplinaire dans les soins de santé primaires (ACIS). Pour bien faire connaître ce projet, l'ACE organise des forums à l'intention de ses membres dans tout le pays. Les rencontres québécoises auront lieu aux dates et endroits qui suivent. Gatineau : 23 sept. 2005 ; Montréal : 5 oct. 2005 ; Québec : 6 oct. 2005. Pour en savoir davantage ou pour y assister, veuillez communiquer avec Sandra Wittenberg, 1 800 434-2268, p. 226.



SERESPRO

Chef de file dans le placement spécialisé des professionnels de la réadaptation à Montréal et à travers le Québec.

SERESPRO
5601 rue Bélanger
Montréal (Québec) H1T 1G3
Téléphone : (514) 256-5011 poste 273
Sans frais : 1-877-251-0060
Télécopieur : (514) 251-7244
Courriel : information@serespro.com
Site web : www.serespro.com

** SERESPRO me soutient dans mes nouveaux défis. Mon horaire est flexible et ma conseillère est à l'écoute de mes besoins. **

Besoin de penser à vous ?
Nous vous offrons la possibilité de :

- :: Redécouvrir un secteur de votre profession
- :: Prendre un congé sans solde pour vous ressourcer
- :: Travailler dans la région de votre choix
- :: Accroître vos revenus

Plusieurs opportunités d'emploi sont actuellement disponibles pour vous. Avec Serespro, vous avez toujours le choix!

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Programme de logements adaptés pour aînés autonomes

■ **Maxime Fortier** ■
CHEF DE SERVICE, RÉNOVATION ET ADAPTATION, SHQ

Le Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) a pour objet d'aider les personnes âgées de 65 ans et plus, à faible revenu, à apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement pour permettre d'atténuer des difficultés qu'elles rencontrent dans l'accomplissement de certaines activités de la vie quotidienne. La Société d'habitation du Québec (SHQ) administre le Programme LAAA et en confie l'application à l'échelle locale aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux municipalités.

L'aide financière maximale offerte par le Programme LAAA peut atteindre 3500 \$. Différentes conditions d'admissibilité s'appliquent tant sur le plan du requérant que du logement et des travaux reconnus. L'information sur le programme peut être obtenue directement auprès de la municipalité (MRC ou ville), de la SHQ au www.habitation.gouv.qc.ca ou au 1 800 463-4315.

Un programme simple

La SHQ a voulu que le Programme LAAA demeure simple et peu contraignant pour les bénéficiaires. Aussi, dans ce programme, la recommandation obligatoire d'un ergothérapeute n'est requise que dans quatre types d'interventions : rampe d'accès, toilette sur-élevée, changement du recouvrement de plancher et modification du système de chauffage. Cela ne veut pas dire que les ergothérapeutes du réseau n'ont pas de rôle à jouer dans ce programme. Ainsi, toute personne suivie par un ergothérapeute du réseau qui serait susceptible de bénéficier du programme pourrait être référée par son ergothérapeute à sa municipalité ayant en

main un rapport sur ses besoins spécifiques en matière d'adaptation mineure. Fort de ce rapport, le travail du représentant de la municipalité sera facilité et les résultats des adaptations plus pertinents.

Du côté des municipalités, la SHQ entend sensibiliser les inspecteurs qui travaillent auprès des clientèles concernées aux inconvénients que peuvent représenter des interventions mal adaptées. Nous voulons inciter les partenaires municipaux à questionner de façon plus systématique les membres du ménage concerné pour savoir si l'un d'entre eux est suivi par un ergothérapeute ou reçoit des services du CLSC. Si les adaptations requises étaient plus spécifiques à l'un ou l'autre des requérants (barre d'appui, rampe d'accès repliable, aide technique), une communication devrait s'établir entre le représentant de la municipalité et l'ergothérapeute de façon à optimiser les interventions retenues et à éviter le plus possible des choix malencontreux.

Nous gardons toujours à l'esprit de ne pas surcharger indûment le réseau des ergothérapeutes. Les adaptations qui concernent la sécurité et l'accessibilité en général (éclairage, mains courantes, escalier sécuritaire...) ne nécessitent pas l'intervention des ergothérapeutes et nous n'entendons pas faire de changement à ce sujet.

Déjà dans un prochain bulletin aux municipalités, la SHQ va sensibiliser ses partenaires en ce sens. Le développement d'outils appropriés (arbre décisionnel) en collaboration avec les ergothérapeutes des CLSC viendra par la suite faciliter la prise de décision. Bien sûr, il s'agit d'une démarche qui donnera des résultats à moyen et à long terme. Tout cela dans l'objectif de conserver un programme efficace et sécuritaire, simple d'application et facile d'accès pour les bénéficiaires. ■

PÉNURIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

2 projets de programmes de formation prennent forme

Depuis quelques années déjà, le milieu de l'ergothérapie souffre d'une importante pénurie de main-d'œuvre. Au cours des quatre dernières années, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a fait face à cette situation en prenant part entre autres à un groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre (PMO) dans le domaine de la réadaptation, en suivant de près l'activité du groupe de travail de PMO dans le secteur des services sociaux et de la santé mentale en plus d'agir de manière proactive dans le but de favoriser l'implantation des différents éléments du plan d'action de ce groupe de travail.

Parmi les moyens mis de l'avant par ce dernier figure l'augmentation des admissions dans les programmes de formation en ergothérapie. Les programmes existants ont donc été sollicités à cette fin, mais l'on sait d'ores et déjà que ces augmentations envisagées ne suffiront pas à combler la grande demande actuelle.

Ainsi l'OEQ constate avec satisfaction que des projets de création de nouveaux programmes de formation en ergothérapie sont en cours à l'Université de Sherbrooke et plus récemment à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Le projet de l'UQTR est encore jeune, mais l'OEQ suit son évolution avec intérêt.

Quant à l'Université de Sherbrooke, son projet de programme de formation en ergothérapie a déjà progressé de manière significative. Il en est présentement à l'étape de son évaluation par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). C'est seulement plus tard au cours du processus que l'OEQ sera appelé à se prononcer sur l'admissibilité éventuelle des futurs diplômés de ce programme à l'OEQ. Toutefois, l'OEQ suit déjà de près l'évolution du dossier en fournissant notamment de l'information à certaines étapes du projet. Les membres seront informés des développements à venir en cette matière. ■

DÉVELOPPEZ UNE EXPERTISE EN CONDUITE AUTOMOBILE : ÉVALUATION, ADAPTATION ET ENTRAÎNEMENT

Conduite auto : certificat de 2^e cycle offert dès 2006

L'Université McGill annonce la reconnaissance officielle de son nouveau programme de certificat de 2^e cycle nommé « Développez une expertise en conduite

automobile : évaluation, adaptation et entraînement », une formation bilingue offerte à distance. L'organisation de ce programme est le fruit d'un partenariat entre la Société de l'assurance automobile du Québec, le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Université McGill.

Ce certificat est offert aux ergothérapeutes qui veulent développer une expertise dans le domaine. Le programme inclut cinq cours et est offert principalement en ligne (pour un total de 15 crédits). Certains cours incluent un volet pratique sous forme de stage intensif en milieu clinique. Le premier cours porte sur le dépistage des conducteurs à risque. Le deuxième couvre l'évaluation des capacités à conduire un véhicule routier et est suivi de travaux pratiques dirigés (cours n° 3) donnés dans un centre spécialisé en évaluation de la conduite automobile. Le quatrième cours vise le développement des compétences nécessaires à l'évaluation des besoins en aides technologiques pour la conduite. Le dernier cours porte quant à lui sur les différentes approches thérapeutiques utilisées lors de l'entraînement de clientèles dont les capacités de conduire ont été affectées.

Les étudiants complétant les cinq cours obtiendront un certificat de 2^e cycle. De l'information est disponible au www.autoeduc.ca. Les personnes intéressées pourront s'inscrire sous peu en ligne à cette adresse. Il est possible de joindre la responsable à : online.rehabilitation@mcgill.ca. ■

SURBOIS

Vous êtes ergothérapeute ?

Enfin !
Une entreprise qui fabrique de nouveaux produits qui seront à la hauteur de vos attentes.
Des équipements qui vous seront très utiles :

- ergonomique
- bois naturel
- verniss hydrofuge

Soumissions rapides
Excellent rapport qualité prix

Contactez nous:
849, Chemin Larocque
Valleyfield (Qc)
J6T 4E1
Tél.: (450) 377-5050
Télec.: (450) 377-4419
www.roclar.qc.ca/surbois

FORMATION CONTINUE

Programme d'activités de formation continue 2005-2006

Le nouveau programme d'activités de formation continue de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année 2005-2006 est maintenant disponible. Une copie est jointe à ce numéro d'*Ergothérapie express* et la version électronique se trouve à la page Formation continue de la section réservée aux membres du www.oeq.org.

La participation exceptionnelle des ergothérapeutes au programme 2004-2005 de l'OEQ démontre la grande importance qu'ils accordent au maintien de leur compétence et la pertinence des thématiques retenues par le comité de la formation continue. À en juger par les résultats obtenus aux évaluations des activités réalisées par les participants, le taux de satisfaction envers les activités de l'OEQ

est très élevé et les formateurs sont grandement appréciés. Ainsi, fort du succès remporté par le programme précédent, le comité propose une deuxième mouture encore plus élaborée. En respectant toujours des critères élevés de qualité, plus d'une dizaine de thématiques différentes sont maintenant abordées et au-delà d'une trentaine de séances sont planifiées. Menées par une équipe de formateurs dont l'expertise est reconnue, ces activités sauront assurément répondre aux attentes d'ergothérapeutes exerçant dans une grande variété de secteurs d'activité.

Alors ne tardez pas, inscrivez-vous dès maintenant car l'expérience passée démontre que les places se comblent rapidement! ■

ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC Consultez le programme de formation continue 2005-2006 ci-joint, également disponible au www.oeq.org	
Renseignements	Lucie Ouellet, tél. : (514) 844-5778 ou 1800 265-5778, p. 232, téléc. : (514) 844-0478, courriel : ouellet@oeq.org
THÈME	COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES (Programme de FC 2004-2005)
Date et lieu	Des places sont disponibles à MONT-JOLI (4 oct. 2005) COMPLET : MONTRÉAL, MAURICIE, ESTRIE et SAGUENAY-LAC ST-JEAN
THÈME	PECPA-2R (PROCOLE D'EXAMEN COGNITIF DE LA PERSONNE ÂGÉE)
Organisme	Service d'expertise en psychogériatrie, enseignement et consultation (SEPEC)
Dates et lieux	PECPA 1 (Introduction au PECPA-2r), 15 septembre à Montréal/22 septembre à Québec (130 \$) PECPA 2 (Analyse clinique du PECPA-2r), 16 septembre à Montréal/23 septembre à Québec (130 \$) PECPA 3 (L'évaluation cognitive à l'aide du PECPA-2r) 1 ^{er} décembre à Montréal/8 décembre à Québec (140 \$)
Renseignements	SEPEC, C.P. 93, succ. Youville, Montréal, Québec, H2P 2V2; tél. : (514) 382-2206; info@sepec.ca ; www.sepec.ca
THÈME	THE RIPPLE EFFECT
Organisme	The Canadian Seating & Mobility Conference
Dates et lieu	21, 22 et 23 septembre 2005; Centre des congrès de Toronto, Ontario
Renseignements	Theresa Risi, tél. : (519) 662-3542 ou csmc@rogers.com
THÈME	TREATING SENSORY MODULATION DISORDERS; THE S.T.E.P.S.I. - A CLINICAL REASONING TOOL
Organisme	Commission scolaire Lester B. Pearson
Formatrices	Julia Wilbarger, Tracy Murnan Stackhouse, Sharen Trunnell
Dates et lieu	22 et 23 septembre 2005; Commission scolaire Lester B. Pearson, 1925, Brookdale, Dorval
Coût	350 \$
Renseignements	Sharon Campbell, tél. : (514) 422-3000, p. 3236
THÈME	RÉADAPTATION NEUROLOGIQUE : ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'HÉMIPLÉGIE ADULTE (COURS DE BASE) RECONNU PAR IBITA ET NDTA
Organisme	Hôpital Villa Médica, Montréal
Dates et lieu	Du 2 au 21 octobre 2005 (16 jours), Hôpital Villa Médica, 225, rue Sherbrooke Est, Montréal
Renseignements	Isabelle Chénard-Fortier, tél. : (514) 288-8201, p. 4557, téléc. : (514) 288-7076
THÈME	35^e RÉUNION ANNUELLE
Organisme	Société de la scoliose du Québec
Dates et lieu	13 et 14 octobre 2005, Château Bromont, 90, rue Stanstead, Bromont
Renseignements	Tél. : (514) 345-7735; www.polymtl.ca/cigo-grdms

THÈME	6^e SYMPOSIUM SUR LA TÉLÉSANTÉ
Organisme	Le Réseau québécois de télésanté - RQT
Dates et lieu	13 et 14 octobre 2005, Hôtel Plaza, Québec
Renseignements	Tél. : (888) 660-4585, p. 225; www.prosante.com
THÈME	TOOLS TO TEACH... TO LEARN... TO LEAD
Organisme	Canadian Therapeutic Riding Association
Dates et lieu	13 au 16 octobre 2005, Guelph, Ontario
Renseignements	Tél. : (519) 767-0700; citra@golden.net ; www.cantra.ca
THÈME	MMPI-2 ET SON UTILISATION CLINIQUE
Organisme	NOCI Clinique
Dates et lieu	27 et 28 octobre 2005; 2609, chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal
Renseignements	Suzanne Bolduc, tél. : (514) 731-4146; téléc. : (514) 731-0322; houllem@videotron.ca
THÈME	CONGRÈS QUÉBÉCOIS DE RÉADAPTATION EN TRAUMATOLOGIE 2005 DU TISSU LÈSÉ AU TISSU SOCIAL : un continuum, une complexité... vers la reprise du fil de la vie
Organismes	Société de l'assurance automobile du Québec, Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
Dates et lieu	17 et 18 novembre 2005, Hilton Montréal Bonaventure
Renseignements	Tél. : (514) 282-4282; téléc. : (514) 282-4290; mpierrelouis@sss.gouv.qc.ca ; www.ahq.org
THÈME	ÉVALUER LA SIMULATION
Organisme	NOCI Clinique
Date et lieu	18 novembre 2005; 2609, chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal
Renseignements	Suzanne Bolduc, tél. : (514) 731-4146; téléc. : (514) 731-0322; houllem@videotron.ca
THÈME	COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE SUR LA SCLÉROSE EN PLAQUES
Organisme	Société canadienne de la sclérose en plaques (Division Québec)
Date et lieu	25 novembre 2005, Hôtel Holiday Inn, Montréal Midtown, 420, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
Renseignements	Mylène Huet, tél. : (514) 849-7591, p. 236; téléc. : (514) 849-8914; mylene.huet@scleroseenplaques.ca ; www.scleroseenplaques.ca/qc
THÈME	INTRODUCTION À L'INTERVENTION AVEC L'OUTIL PRPP
Organisme	Intervenir afin d'optimiser le traitement de l'information dans les activités quotidiennes (toutes clientèles)
Dates et lieu	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Formatrices	30 novembre au 3 décembre 2005, Hôpital Notre-Dame du CHUM
Coût	Christine Chapparo et Judy Ranka
Renseignements	900 \$
Notes	Tél. : (514) 890-8000, p. 25677; chumprpp@yahoo.ca ; http://prpp.w3.to Pré-requis : Avoir suivi la formation à l'évaluation PRPP. Cette formation est donnée en anglais.
THÈME	OCCUPATION — THE ART & MEANING OF DOING
Organisme	Third Canadian Occupational Science Symposium
Dates et lieu	5 et 6 mai 2006, Vancouver, Colombie-Britannique
Renseignements	www.csos2006.ca
THÈME	CONGRÈS DE L'ACE 2006/OCCUPATION ET FAITS SCIENTIFIQUES : ASSISES DE NOTRE AVENIR
Dates et lieu	1 ^{er} au 3 juin 2006, Hôtel Reine-Elisabeth, Montréal
Renseignements	www.cato.ca ; tél. : (800) 434-2268, p. 228; abstracts@cato.ca
ATELIERS PRÉ-CONGRÈS	Une introduction à l'évaluation et à l'intervention auprès des personnes âgées ayant des troubles de la déglutition vivant dans la communauté
	Français : 31 mai 2006/anglais : 30 mai 2006
	La réadaptation au travail après un diagnostic d'épuisement professionnel : Le rôle potentiel de l'ergothérapeute
	Français : 30 mai 2006/anglais : 31 mai 2006
	Le modèle ludique ou Redécouvrir la richesse et le pouvoir du jeu en ergothérapie
	Anglais seulement : 30 mai 2006
	Le rôle de l'ergothérapeute dans le dépistage/l'évaluation et l'entraînement à la conduite automobile
	Français : 30 mai 2006/anglais : 31 mai 2006
	Utilisation de l'Internet pour intégrer à sa pratique clinique les récents résultats de la recherche
	Atelier de 2 jours. Français seulement : 30 et 31 mai 2006

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec - www.oeq.org - à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour hebdomadairement. Vous y trouverez aussi les liens Internet des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. La publication de l'information de cette page ne signifie pas que l'OEQ approuve ni se porte garant des formations annoncées.

Entreprises

f d m t

Enterprises

(450) 465-0559

(866) 465-0559

info@fdmt.cawww.fdm.t.caFabricant et distributeur d'équipements
sensori-moteur, oraux-moteur et développementaux

Nous fabriquons

- Fantômes
- Collets lourds
- Vestes lourdes
- Gants d'écriture
- Couvertures lourdes
- Tunnels de résistance
- Sacs de balles sensoriels
- Grenouilles, lézards, serpents lourds



Distributeur canadien

Thera-Band

TIME TIMER

PETA Scissors

SENNHEISER

